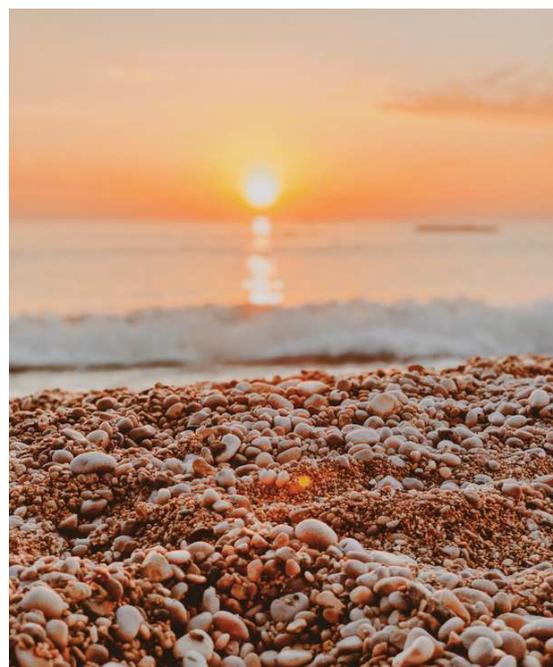




Appel à candidature *1ère Biennale de* **LA COTE DE FADE** *du 01/05 au 11/05/2025*



Pourquoi une Biennale artistique à Pornic en 2025 ?

C'est avant tout un premier rendez-vous artistique fort, qui a pour ambition de devenir un événement incontournable pour les amateurs d'art et les curieux de tous horizons. Cette manifestation aura pour ambition de devenir une référence artistique renommée sur Pornic, en amont de la période estivale.

Avec cette envie de promouvoir la diversité créative actuelle (peintres, sculpteurs, photographes, graphistes...) et de sa richesse locale, elle initie à un beau voyage artistique, tout en profitant du cadre exceptionnel de la ville de Pornic. Elle donne la possibilité aux artistes d'être vus grâce aux parcours sur les 3 salles d'expositions. Salle Maison des Arts, Salle de la Chapelle et Salle de la Marine.

En mettant en œuvre une collaboration riche entre plusieurs associations et acteurs principaux de la commune, nous souhaitons en faire un moment fort fondé sur le sentiment d'une identité commune autour de l'art.

Un Thème

Choisi par les associations, il devra être respecté par les artistes exposants.

"ORIGINE"

Point de départ,
Commencement,
Première apparition, première manifestation d'un phénomène; instant où celle-ci se (s'est) produit(e). L'origine des âges, de l'histoire, du monde, de l'art, de la musique ; reprendre les choses à l'origine.

Organisation de la Biennale

3 SALLES DEDIEES ; SALLE MAISON DES ARTS,
SALLE DE LA MARINE, SALLE DE LA CHAPELLÉ,

ENTREE GRATUITE POUR LES VISITEURS,
UN VERNISSAGE,

REMISE D'UN PRIX DU JURY ET CELUI DE LA
VILLE,

OUVERTURE DU 01/05/2025 AU 11/05/2025,
11 JOURS D'EXPOSITION DONT 2 WEEK-ENDS,
75 EXPOSANTS,

UN THEME D'EXPOSITION ; ORIGINE,

UN ESPACE DEDIE OU D'ACCROCHAGE LIMITE À 2
CIMAISES OU 1M20 LINEAIRE,

BULLETIN DE CANDIDATURE,

ADHESION DE 35€ POUR CHAQUE EXPOSANT,
REGLEMENT D'EXPOSITION,

REFLEXION EN COURS SUR L'EDITION D'UN
CATALOGUE,

PERMANENCE OBLIGATOIRE DE CHAQUE
EXPOSANT DE 2 JOURS MINIMUM SUR TEMPS
D'EXPOSITION,

*“Tout art tire son origine
d'un défaut exceptionnel.”*

MAURICE BLANCHOT

ART DES ESCALIERS

Association n° w443005753, régie par
la loi 1901, localisée à Pornic
Président : Frédéric MOULLEC
Co-présidente : Marylise CLAVIER
Contact mail : artdesescaliers@gmail.com

Le tarif de l'adhésion à 35 € comprend :

Une participation au vernissage, l'emplacement pour un
linéaire de 1m20 comprenant 2 cimaises, défraiement
pour la publicité et la location des 3 salles, la possibilité
de venir exposer dans les escaliers pendant l'été 2025.

L'association ne demande aucun pourcentage sur les
ventes.

Règlement de l'exposition

- Les artistes exposants sont autorisés à vendre et sont les seuls responsables de leurs ventes. Ils devront être en règle avec la législation en vigueur (Maison des Artistes, impôts, n° Siret, et être en possession des documents en cas de contrôle). Un carnet de relevé des ventes sera remis dans chacune des salles.
- Les jours et horaires d'installation et de démontage devront être respectés et réalisés par l'artiste exposant, l'endroit et la place lui seront communiqués dans le mois qui précède l'exposition.
- Aucune installation et aucun démontage, ne seront permis pendant la durée d'exposition.
- Chaque exposant doit avoir sa responsabilité civile. Celle de l'association ne les couvre pas en totalité, elle couvre l'exposition et les risques liés à son déroulement.
- Toute activité non-professionnelle et ne correspondant pas à l'esprit se verra refuser l'adhésion ou l'emplacement.
- Toutes les œuvres exposées devront être réalisées par l'artiste, au cours de l'année, et jamais exposées, œuvres uniques, en rapport avec le thème de la Biennale et selon les formats suivant pour les œuvres picturales (40cm x 40cm minimum et n'excédant pas 1m20 de large). L'ensemble de l'accrochage doit être harmonieux, sans dépôt à même le sol. En cas de surcharge de l'espace dédié sur 1,20 m linéaire (dont 2 cimaises), les organisateurs se réservent le droit de décrocher certaines œuvres.
- La qualité du travail devra être effective, pièces uniques ou petites séries, conçues et fabriquées par l'exposant en fonction d'un savoir-faire technique et créatif. L'exposant s'engage à présenter lors de l'exposition des pièces en cohérence avec celles proposées dans son dossier de candidature et en rapport avec le thème. Les œuvres seront toutes équipées d'un système d'accroche fiable, réalisée sur un support propre, droit, et sans défaut majeur.
- Œuvres sèches, sans trou, ou autres défauts altérant la qualité de l'exposition.
- Les organisateurs se réservent le droit de refuser les œuvres ne remplissant pas les standards demandés et ne correspondant pas à ce dit-règlement d'exposition.
- Autorisation de prise de vue. L'exposant autorise expressément, à titre gracieux, l'organisateur et la presse à réaliser des photographies de l'exposition et à les utiliser librement sur tout support.
- Respecter et utiliser uniquement les systèmes prévus pour l'exposition ou supports. Aucun ajout de supports sans accord au préalable des organisateurs n'est accepté.
- Chaque exposant respecte le matériel qui lui est prêté, aucun matériel déposé dans des lieux communs ne peut être considéré comme abandonné et ne peut être acquis sans l'acceptation de son propriétaire.
- Après chaque permanence, chaque exposant présent s'engage à restituer les locaux et parties communes dans un état de propreté acceptable, et sans laisser de déchets, en fin de journée, et de vider les poubelles si besoin.
- Chaque exposant s'engage à une communication respectueuse et des critiques positives du travail d'autrui.
- Aucun affichage n'est autorisé dans les salles de la municipalité, ni sur les murs, ni sur les vitres.
- Notre préférence de communication est essentiellement par mail artdesescaliers@gmail.com. C'est pourquoi nous vous demandons d'être attentifs à vos boîtes de réception et réactifs aux courriels.



*“L’exception
vient toujours
de la raison
de la règle.”*

JOSEPH JOUBERT



A bientôt.

Comment candidater ?

Remplir le dossier de candidature ci-dessous et le retourner à artdesescaliers@gmail.com et copie à fredxaviermoullec@gmail.com avant le 01/09/2024.

Nous vous répondrons fin novembre et/ou début décembre 2024, sur votre boîte mail.

En cas de sélection, nous vous ferons parvenir le bulletin d'adhésion à l'association et à la biennale 2025 avec son règlement d'exposition, et la demande de règlement de 35 € à l'ordre de Art des Escaliers par retour du courrier. L'envoi du bulletin d'adhésion signé, du chèque et de son encaissement valideront votre participation à la Biennale.

Pour votre DOSSIER de CANDIDATURE, nous avons besoin de ;

1/Nom :

2/Prénom :

3/Raison sociale ou pseudo d'artiste :

4/Activité artistique, Catégorie, Technique :

5/Téléphone :

6/Mail :

7/Site Web, compte Insta, Fb :

8/Adresse, code postal et ville :

9/Détail de votre activité pour publication sur tout support médias : (500 caractères maximums espaces compris)

10/Une voir deux photos de bonne qualité de l'une de vos œuvres exposées sur le thème d'ORIGINE (format GIF ou JPEG)(300 dpi)

11/Titre de l'oeuvre(s) exposée (s) et son format en cm :

12/n° Siret/MDA si ventes :

Les photos et le texte sur votre activité serviront à l'édition du catalogue de la 1ère Biennale de la Côte de Jade 2025.